

Au Conseil communal
de et à Echallens

<p style="text-align: center;">RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION 2010 SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE L'ANNÉE 2009</p>
--

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission, composée de Madame Isabelle Franchina et de Messieurs Roberto Chies, Stéphane Leopizzi, Jean-Marc Panchaud, Anselme Bender, Jean-Michel Maccaud, ainsi que des suppléants, Messieurs Antonin Moraz, Didier Betrix et de la soussignée comme chargée de rapport, s'est réunie à de nombreuses reprises pour procéder à l'examen de la gestion et des comptes de l'année écoulée, conformément à l'article 92 du règlement du Conseil communal d'Echallens.

Travaux de la commission

Préambule

La comptabilité communale est soumise au contrôle d'une fiduciaire professionnelle répondant à des normes précises en matière d'exigences légales, de qualifications et d'indépendance.

A noter que conformément à l'engagement de la municipalité, l'organe de révision de notre commune, soit la fiduciaire FRI « Fiduciaire, Révision et Informatique » d'Echallens a contrôlé les comptes communaux cette année.

Dès lors, la commission plutôt que de refaire un travail déjà effectué par le réviseur externe, a pratiqué par sondage pour le contrôle de la comptabilité et a axé ses travaux sur le suivi et l'évaluation des préavis bouclés durant l'exercice 2009 ou encore ouverts au 31 décembre 2009, ainsi que sur différents services ou prestations de la commune.

Activité et organisation :

Les travaux de la commission ont commencé au mois d'avril pour le traitement des points ci-dessous.

La commission s'est réunie, afin de couvrir les différents éléments suivants :

- Examen de l'ensemble des comptes communaux pour l'exercice 2009, ainsi que de quelques associations et groupements intercommunaux
- Examen du rapport de la fiduciaire
- Suivi de différents préavis acceptés par le Conseil communal
 - Préavis terminés en 2009
 - Préavis encore ouverts à fin 2009

Tout au long de ces travaux, les documents sollicités nous ont été remis au fur et à mesure de leur disponibilité :

- Les comptes communaux détaillés (investissements – charges et revenus – bilan)
- Le rapport de la Fiduciaire FRI à Echallens
- Les actes notariés de :
 - ° La constitution de droit distinct et permanent de superficie et transfert immobilier, entre la Commune et la Société Coopérative Cité-Derrière.
 - ° La vente à terme conditionnelle, des terrains situés Au Record et Au Crépon
 - ° La vente à terme conditionnelle de la parcelle « Ex-Henriod »
- Divers documents des services concernés, décomptes et factures d'investissements communaux, statistiques, tableaux d'analyses des revenus de la fiscalité, justificatifs et détails des calculs de la péréquation et de la participation de notre commune à la facture sociale et aux transports publics.

La traditionnelle visite du Bourg s'est déroulée le 31 mai 2010 en présence de la Municipalité, du secrétaire communal, du boursier communal, du secrétaire du conseil, du chef du service technique, ainsi que des personnes responsables de la STEP, des Parcs et Jardins et de la Cyberadministration. Nous avons visité les sites suivants :

- Pont du Talent, direction Yverdon
- Parcelle Ex-Henriod
- Démonstration site internet, Cyberadministration
- Visite du bâtiment « Terreaux 7 »
- Réfectoire scolaire
- STEP – Serres communales
- Tracasset électrique

L'ensemble de la commission, par l'intermédiaire de la chargée de rapport, tient à exprimer ses remerciements à toute la Municipalité, au secrétaire communal Monsieur Roland Dougoud, au boursier communal Monsieur Ronald Henry, ainsi qu'à l'ensemble des collaborateurs de la commune qu'elle a rencontré, pour leur disponibilité, leur amabilité, ainsi que la clarté des informations fournies lors de nos différentes visites et discussions.

Nous tenons également à souligner le climat agréable et l'excellent état d'esprit qui régnent tant au sein de la Municipalité que dans l'ensemble de l'Administration communale.

Je tiens également à exprimer ma reconnaissance à tous les membres de la commission pour leur disponibilité, leur présence aux différentes réunions, ainsi que pour l'aide fournie dans la rédaction de ce rapport de gestion sur l'exercice 2009.

Présentation du rapport :

Les sujets traités par la commission sont regroupés dans le rapport de la manière suivante :

- 1° Reprise des vœux de la commission de gestion 2009
- 2° Etudes des comptes d'investissements
- 3° Visite du Bourg
- 4° Examen des comptes 2009
- 5° Appréciation générale
- 6° Conclusions

Annexe : liste des vœux de la Commission de Gestion 2010

1 Reprise des vœux de la commission de gestion 09

La commission s'est tout d'abord penchée sur les vœux émis, lors des comptes 08.

- Vœu n° 2 : La place RoCHAT a été aménagée de façon à laisser des places de parc disponibles pour les personnes se rendant à Echallens afin d'accéder aux différents commerces, médecins, dentistes, notaires et autres. En règle générale, les commerçants sont satisfaits du nouveau système de parage. D'autre part, un projet P+R est à l'étude.
- Vœu n° 5 : Un rapport mensuel sur les répressions est effectué par le poste de gendarmerie. Echallens peut être considérée comme relativement calme par rapport à d'autres communes du Canton.
- Vœu n° 6 : Le règlement communal concernant la pose de caméras de surveillance doit encore être validée par le Conseil d'Etat. Un projet doit être étudié, quant aux endroits stratégiques pour la pose de caméras, avec la possibilité d'avoir un système de caméras déplaçables. Ceci dans le but de calmer les esprits.
- Vœu n° 8 : la formation des personnes responsables de l'intendance des bâtiments communaux, liée à l'aspect d'économies d'énergie et la gestion des installations de chauffage, a été mise en place.

2 Etude des comptes d'investissements

04/02 Aménagements de la STEP, installation d'un système de déshydratation et autres ouvrages et travaux qui en découlent

Les aménagements des installations de la STEP ont été réalisés dans le respect du crédit accordé, malgré les travaux supplémentaires effectués.

06/20 Etude hydrologique et hydraulique du Botterex

Une étude complémentaire a été demandée par le SESA (Service cantonal des eaux, sols et assainissements) et devrait être terminée prochainement. A ce jour, les crédits accordés par le Conseil Communal totalisent un montant de Fr. 118'500.- et ont été utilisés à hauteur de Fr. 104'378.80. Les participations et subsides se montent à Fr. 53'542.10, répartis comme suit :

- Participation de la commune de Poliez-le-Grand : Fr. 7'909.05
- Participation de la commune de Villars-le-Terroir : Fr. 6'024.85
- Subsides : Fr. 39'608.20

08/06 Participation financière aux travaux de réfection du Tennis-Club

En ce qui concerne les travaux effectués par notre service Voirie et ceux financés par la Commune, le Municipal en charge en a assuré la gestion, ceci en collaboration avec le comité du Tennis-Club. Pour le reste, le Tennis-Club a associé et informé le Municipal tant sur le plan financier (devis – coût effectif, contrôle des factures, ainsi que de leur paiement) que sur l'exécution des travaux.

Le point restant encore en suspens est la ventilation. En effet, depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les endroits publics, le comité du Tennis-Club s'est posé la question de l'utilité d'un changement de celle-ci. La municipalité devrait être renseignée prochainement, à ce sujet.

08/10 Crédit d'étude réfection pont du Talent à la route d'Yverdon, ainsi que l'étude de la modération de trafic sur la route d'Yverdon et de Lausanne

Le Municipal en charge du dossier nous a confirmé que ce crédit était en voie de bouclement. A priori pas de dépassement du crédit.

08/11 Refonte du site internet de la commune et mise en place de la cyberadministration

Le système de « gestion des biens » (réservation de salles, en ligne) reste à être mis en place. Un dépassement d'environ Fr. 1'000.- est prévisible.

09/02 Analyse de la teneur en plomb de la butte du stand de tir et mise en place de pièges à balles

Crédit en voie de finition. Reste encore à étudier le prototype de pièges à balles qui pourrait être retenu par rapport aux infrastructures du stand.

09/08 Aménagement d'un nouveau site de cultures, stockage et rangements pour le service « parcs et jardins » à la route d'Orbe

Le crédit, d'un montant de Fr. 190'000.-, accordé par le Conseil Communal a financé tous les travaux. Le montant du crédit utilisé à ce jour est de Fr. 184'226.90. Il reste toutefois une facture de l'électricien, d'un montant d'environ Fr. 6'000.-, à recevoir. Les travaux sont terminés.

09/10 Achat parcelles n° 317 et n° 329 (ex-Henriod)

Nous avons eu accès à une copie de l'acte notarié. La création d'un droit de superficie, ainsi que les aménagements sont à prévoir. Un urbaniste examine l'optimisation de ladite parcelle. La Municipalité a approché une société pouvant jouer le rôle de promoteur, c'est-à-dire qu'elle rechercherait d'éventuels investisseurs et, ou locataires. Cette parcelle sera privilégiée pour des activités artisanales. Un préavis sera déposé avant les vacances d'été.

09/13 Acquisition de la parcelle n°1834 de 23'642 m²

L'acquisition de la parcelle « Au Record – Au Crépon » a été payée à la fin mars 2010.

3 Visite du bourg

1° Visite du Pont du Talent RC 401a

En date du lundi 31 mai, la commission de gestion accompagnée de Messieurs les Municipaux et de M. Jean-Pierre Zbinden, chef du STI, se sont rendus sur le Pont du Talent, sur la route d'Yverdon. Là, nous avons obtenu les diverses réponses et des commentaires, d'une part concernant la « forme du Pont », comme expliquée lors d'un conseil par M. François Maccaud, Municipal. Quelques corrections seront apportées lors de la réfection de la route d'Yverdon. D'autre part deux mauvaises surprises ont eu lieu, lors de cette construction : lors du démontage de la première moitié du pont, une partie de la voute qui le soutenait s'est effondrée puis idem pour la deuxième partie. Il a fallu procéder au déblaiement de ces dernières, tombées dans le Talent. Nous avons également pu constater que le parapet en pierre avec l'écusson a été replacé au début du pont. Celui-ci est inscrit à l'inventaire des Monuments & Sites du Canton de Vaud, avec la note « 4 » (bien intégré). Pour rappel, le coût du projet était de Fr. 645'000.-, montant qui ne sera pas dépassé. Les travaux sont terminés mais il reste encore quelques factures à honorer.

2° Visite du terrain « Ex-Henriod »

La commission s'est rendue sur les parcelles de l'usine « Ex-Henriod ». Là, Monsieur Jean-Paul Nicoulin, Municipal, nous a fourni quelques explications sur le futur de ces dernières. Lors de notre prochain Conseil Communal, un préavis sera déposé quant à l'utilisation de ce terrain.

3° Visite de la « cyberadministration »

Des renseignements à ce sujet nous ont été fournis d'une part par M. Roland Dougoud, secrétaire communal, ainsi que par M. Josef Russi. La maintenance du site est faite par l'entreprise Interaction Communications ag « iacom.ch ». Comme précisé dans le préavis municipal, nous avons pu constater que le « guichet virtuel » est en voie d'achèvement. Il reste toutefois l'« Extranet » à mettre en route. On constate qu'une moyenne mensuelle d'environ 20'000 personnes visitent le site internet de notre commune.

4° Visite du bâtiment « Terreaux 7 »

Nous nous sommes rendus dans les locaux du rez de l'immeuble cité ci-dessus. Une première pièce est mise à disposition de la « Jeunesse d'Echallens », alors que la deuxième accueille les services d'une puéricultrice du CMS.

5° Visite du réfectoire

Nous avons visité les locaux du réfectoire.

6° Visite des Serres

Nous nous sommes rendus dans les nouvelles serres de la commune d'Echallens, situées sur la route d'Orbe, à la sortie du Bourg. Cet ouvrage est terminé.

M. Dominique Mivelaz, chef horticulteur, nous a commenté les différentes fonctions de ces serres et nous avons pu admirer quantités de fleurs, prévues pour l'ornement de notre commune.

Le réglage du chauffage et de la ventilation est automatisé par informatique, alors que l'arrosage se fait manuellement. En effet la grande diversité de fleurs présentes dans les serres, font que ces dernières ne doivent pas toutes recevoir la même quantité d'eau. Nous avons pu constater qu'une grande partie d'eau, aussi bien d'arrosage que des eaux de pluie, sont récupérées et réutilisées.

7° Visite de la STEP

Une visite guidée et commentée par M. Jacques Lambercy nous a laissé admiratifs devant une telle installation. Cette dernière a une capacité d'équivalent 10'000 personnes, alors qu'actuellement elle en compte 7'000, y compris les communes de Villars-le-Terroir et de Poliez-le-Grand. La construction a été prévue sur l'évolution d'environ 15 ans, ce qui nous laisse une bonne marge de manœuvre.

La question a été posée, à savoir si la taxe au sac avait eu une répercussion quant aux déchets retrouvés dans le « dégrilleur ». Visiblement, rien de tel n'a été constaté.

8° Virée en « tracasset électrique »

La commission a pu se familiariser avec ce véhicule, lors d'un test de conduite effectué sur la place du Pont. Véhicule silencieux et maniable.

4. Examen des comptes de fonctionnement

1	ADMINISTRATION GENERALE
----------	--------------------------------

10 Autorités

101.4361.00	L'augmentation concernant ce poste est due aux problèmes de santé qu'ont rencontrés notre Syndic, ainsi que notre Secrétaire municipal.
-------------	---

11 Administration

La Municipalité a initié une réflexion sur le fonctionnement de l'Administration communale, une des idées étant de créer une sorte d'état major autour des Municipaux. Cette réflexion s'inscrit en regard des départs à la retraite proches de Messieurs Dougoud, Zbinden et Henry.

15 Affaires culturelles et loisirs

150.3653.20	<p>Le dépassement, résultant de la mise en conformité des normes de sécurité incendie pour le Cinéma d'Echallens d'un montant de Fr. 12'800.-, ne devrait pas figurer dans ce compte.</p> <p>Après explications de notre Syndic, M. Yvan Nicolier, il en ressort que la commune est propriétaire de la société Eler S.A., elle-même propriétaire du Cinéma d'Echallens S.A. Si on met ces travaux dans la S.A. du Cinéma, cette dernière aura des charges plus importantes que les bénéfiques, ce qui n'est pas possible. Par conséquent, les travaux faits à ce jour ont été mis en compte comme soutien au cinéma. A noter que les frais d'acquisition des équipements, pour lire les supports numériques, ont été mis dans les comptes de la S.A. Cinéma d'Echallens, qui a dû contracter un prêt (avec garantie de la commune). Contrairement à une idée reçue, rien n'empêche la Commune de réaffecter le terrain du Cinéma, hormis la volonté morale de le garder, exprimée par l'actuelle Municipalité et notamment celle du Syndic</p>
150.3653.40	Toutes les sociétés locales, encadrant des jeunes ont droit à un subside de la commune. Une clé de répartition est faite en regard de l'encadrement des jeunes, des heures d'entraînements, ainsi que du nombre d'enfants.

18 Transports publics

180.3657.30	<p>La répartition des charges se fait en fonction du bassin où se situe la commune et du nombre d'habitants. La cadence au ¼ heures depuis Cheseaux est planifiée pour 2011. Toutefois de nombreux problèmes sont à régler (oppositions) ainsi que des chantiers à mettre en place. Après quoi la cadence de ¼ heure jusqu'à Echallens sera facilitée.</p> <p>Cette facture nous arrive directement du canton. La principale cause de l'augmentation est due en grande partie au M2.</p>
-------------	--

Vœu N° 1 :

La commission de gestion souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour faire avancer le dossier de la cadence du LEB au ¼ d'heure, en prolongation de Cheseaux jusqu'à Echallens.

2	FINANCES
----------	-----------------

21 Impôts

210.3290.00	Ces intérêts résultent de la part communale, sur les créances d'impôts.
210.4040.00	Le quartier « Sur Roche » étant tout ou en partie vendu, les droits de mutation ont déjà été encaissés. Les factures de ces dernières sont directement envoyées au Notaire lors de toute transaction immobilière.

22 Service financier

220.3529.10	<p>Plafonnement du taux – charge</p> <p>D'un produit de Fr. 188'911.- en 2008, nous passons à une charge de Fr. 577'103.- en 2009. Ce seul poste explique à lui seul l'augmentation du coût de la péréquation à charge d'Echallens de Fr. 787'000.- en une année ou presque 5 points d'impôts communaux.</p> <p>Aucun montant n'étant prévu au budget en charge et en produit, donc le Conseil Communal n'a pas accordé d'autorisation de dépense sur ce point, à la Municipalité.</p>
-------------	--

220.4529.00	<p>Plafonnement du taux – produit</p> <p>Le canton demande aux bienheureux conseillers communaux de croire en la vérité de ses factures sans avoir vu de pièces prouvant leur exactitude ! L'exemple de la Grèce démontre qu'il peut y avoir des erreurs dans les comptes des Etats et il est donc normal de demander des précisions au Canton. Combien de communes ont eu 5 points d'impôt de hausse du coût de péréquation et pourquoi ? A qui ont profité les montants supplémentaires payés par Echallens !</p> <p>La Municipalité nous a précisé qu'il est légal et politiquement correct que l'Etat pioche dans les caisses communales sans l'accord des conseils communaux.</p>
-------------	--

Vœu N° 2 :

Dans le cadre de la réforme de la péréquation, la Municipalité doit demander que la loi accorde des droits de contrôle étendus des factures et autres décomptes envoyés par le Canton aux Communes, en faveur des Municipalités et des commissions communales des finances et de gestion

3	DOMAINES ET BATIMENTS
---	------------------------------

32 Forêts et Pâturages

320.3146.00	Ce dépassement résulte d'un manque d'appui des chômeurs en fin de droit. Sans compter que les subsides ne sont plus ce qu'ils étaient.
-------------	--

35 Bâtiments

351.3123.00	A l'instar des autres postes de combustibles, cette augmentation est due à la forte augmentation des matières premières en 2009
351.3141.00	<p>Les commentaires du préavis nous donnent les explications quant aux imprévus de ce compte.</p> <p>La mise en conformité exigée par les autorités scolaires a fait que la pose de lavabos dans les salles qui n'en n'avaient pas a dû être faite, ainsi que d'autres petits travaux.</p>

	<p>A noter qu'au Château, les combles ne sont pas utilisés, que seul le donjon est intouchable, le reste pourrait être modifié (pas de valeur historique), mais devrait faire l'objet d'un projet global qui tiendrait compte de la partie protégée du château.</p> <p>La question a été posée, à savoir si un projet de mettre toute l'administration sous le même toit était à l'ordre du jour. Pour l'instant pas car il n'y a pas d'urgence.</p>
351.3186.00	L'augmentation d'assurances de tiers, choses, RC est essentiellement due à la nouvelle salle de gymnastique de Court-Champ.
355.3011.00	Ce poste concerne deux concierges à plein temps, le concierge de la salle EBC, le responsable de la piscine et son adjoint.
355.3012.00	Les 11 personnes occupées, dès la fin des cours et durant les vacances scolaires, à l'entretien des classes de l'établissement secondaire des Trois Sapins sont payées à l'heure. Leur taux d'occupation se situe entre 45 et 50%. L'analyse, des salaires des personnes payées à l'heure n'a rien révélé de particulier en ce qui concerne les tarifs qui sont en adéquation avec ceux en vigueur dans des structures similaires.
355.3012.10	Pas moins de 40 personnes sont engagées pour les cours de piscine et la cafétéria de cette dernière.
355.4359.00	Selon Monsieur Benmenni, la consommation à la buvette est conjoncturelle et très fluctuante. Le personnel de la buvette n'a pas d'emprise sur les habitudes de ses clients. De manière générale, la consommation d'alcool a diminué. Constatation faite également dans la restauration. Le compte « achat de fournitures » de la cafétéria accuse une diminution de Fr. 4'000.-, alors que les recettes, elles ont baissé de Fr. 7'000.-. Cette différence s'explique par une diminution de la marge de bénéfice.
3570.3124.00	<p>Le Municipal en charge de ces bâtiments a été très attentif quant à l'évolution du prix du mazout et n'a rempli les citernes qu'en fonction du besoin réel au fort prix et procédé au remplissage normal au moment où le prix du mazout était jugé comme intéressant. A titre indicatif en 2009, voici l'évolution du prix du mazout :</p> <p>Août : Fr. 149.-/100 l. – Novembre : Fr. 66.-/100 l. – pour se situer à Fr. 81.-/100 l. au mois de mars 2010.</p>
3574.4901.00	Imputation pour le local mis à disposition de la Jeunesse d'Echallens
3578.3145.00	<p>Frais relatifs aux entreprises spécialisées pour l'entretien et le matériel (engrais).</p> <p>Les heures de voirie, 600 h. par année ne sont pas imputées.</p>

Vœu N° 3 :

La commission de gestion demande que dès 2010, une imputation des heures du personnel de « parcs et jardins » soit prise en compte, ceci pour l'entretien des terrains de sport, dans le compte n° 3578.

4	TRAVAUX
----------	----------------

40 Echallens 21

400.3185.00	Dans ce poste figure une provision pour facture à recevoir de Fr. 14'318.80 de Romande Energie pour un bilan en vue d'améliorer l'éclairage public communal. Cette étude est toujours en cours, ces conclusions attendues. Les services communaux établissent une statistique des coûts d'énergie par immeuble.
-------------	---

Vœu N° 4 :

En 2009, les coûts d'électricité ont été de Fr. 307'000.- et ceux de chauffage de Fr. 473'000.-. La commission demande à la Municipalité de mieux exploiter la statistique des coûts d'énergie par immeuble et de la compléter par les consommations d'énergie de chauffage par m³ ou m² chauffés pour chaque immeuble. Ensuite, d'ici la fin de l'année, il y aura lieu de faire analyser les résultats par un spécialiste pour évaluer les besoins d'assainissements énergétiques de nos immeubles et de fixer des priorités.

41 Service Technique

Le prochain départ à la retraite de M. Zbinden, amène la Municipalité réfléchit à sur la réorganisation du STI. Réflexion qui influencera sur la définition du profil recherché pour le remplacer.

Fonctionnement du STI : le STI a une convention individuelle avec chaque commune, individuellement, pour les prestations qu'il leurs offre. La commune gère ensuite seule ce service. La compétence principale du STI est l'expertise en matière de police des constructions. Le service donne son avis, mais après, chaque commune garde son pouvoir d'accorder les permis de construire, en fonction de ce qu'ils ont eu comme informations.

42 Service de l'urbanisme

420.3185.00	<p>La pré-étude, demandée par la Municipalité pour le Crépon (55'000 m²), a pris du retard. Le terrain, en partie en surface d'assolement (division des terrains) et les compensations, doivent être présentées au Canton par la Municipalité pour justifier le fait que ces terrains soient en « périmètre compact ». En parallèle, elle planche sur le plan de quartier. Une zone villas n'est pas possible, le CUS (coefficient d'utilisation au sol) devra être d'au moins 0,65, au maximum 0,90, ce qui représenterait 200 logements, 6 à 800 habitants.</p> <p>La Municipalité ne va pas forcément aller jusqu'à ce maximum. Des bureaux ou autres surfaces pourraient compléter des logements. Un concours d'urbanisme pour l'utilisation de ces terrains pourrait être organisé.</p> <p>Nous avons obtenu une copie du droit de superficie. Les travaux seront terminés à temps pour que le CMS s'installe dans les délais souhaités.</p> <p>Le cautionnement de Fr. 2 millions en faveur de la coopérative Cité-Derrière n'est pas encore établi.</p>
-------------	---

43 Route et voirie

430.3135.00	Cf. p. 23 du préavis municipal. En complément d'informations, la facture reçue pour les interventions du service des routes de l'Etat, sur les axes principaux de notre localité, est calculée par rapport au kilométrage et aux nombres d'interventions effectuées.
430.4901.00	<p>Dans ce compte, nous avons pu constater que les principales imputations étaient de :</p> <p>Fr. 190'000.- pour « Parcs et Jardins »</p> <p>Fr. 102'250.- pour « Déchetterie »</p> <p>Fr. 90'000.- pour « Forêt »</p>

Vœu N° 5 :

La commission de gestion demande que la Municipalité ait une réflexion plus adaptée à « Echallens 21 », lors des prochaines opérations de salage et de déneigement, effectuée par la voirie.

45 Ordures ménagères et déchets

450.3526.50	Montant facturé par Penthaz pour le contrôle de l'état sanitaire du bétail.
450.3901.10	La répartition se fait de la manière suivante : Poste à 70% pour les abattoirs et 30 % pour la déchetterie, dont tous les lundis après-midi ainsi qu'un samedi sur deux à la Clopette et 10% au centre de tri de la Villaire.

46 Réseaux d'égouts et d'épuration

460.3526.00	Notre part aux coûts d'exploitation de la STEP s'élève à Fr. 381'431.10 pour 2009, soit stable par rapport aux comptes 2008, mais en nette diminution par rapport au budget 2009.
460.3311.10	Les économies d'exploitation de la STEP ont permis de comptabiliser des amortissements supplémentaires de Fr. 51'744.-, par rapport au budget 2009
460.3809.00	Environ la moitié des taxes périodiques pour l'utilisation des collecteurs, d'un montant de Fr. 338'440.55 sont attribués au fond de réserve des égouts pour Fr. 175'993.25. Cette réserve atteint Fr. 1'418'559.70 au 31 décembre 2009, soit plus de 4 ans d'encaissement des taxes. Dans son préavis N° 9 du 6.08.2007, la Municipalité informait d'importants investissements sur les collecteurs, avec des projections financières estimant la réserve à environ Fr. 900'000.- à fin 2009.

Vœu N° 6 :

La commission demande à la Municipalité de mettre à jour ses prévisions financières en matière de réseau d'égout et, si possible, d'ajuster à la baisse les taxes prélevées sur les collecteurs.

Vœu N° 7 :

Compte tenu des participations annuelles de Fr. 45'000.-, à encaisser auprès des communes de Villars-le-Terroir et de Poliez-le-Grand suite à l'agrandissement de la STEP, de la réserve « renouvellement de la STEP » d'un montant de Fr. 273'986.- au 31 décembre 2009 et de la situation très favorable des comptes affectés « STEP » ; une diminution des taxes d'épuration de 15 à 20% doit être prise en considération pour le budget 2011. Cette diminution profitera à toute la population tant en qualité de propriétaire que de locataire

47 Cours d'eau, rives

470.4659.00	Content de constater que le Canton verse encore des subsides.
-------------	---

5	INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES
---	--------------------------------

51 Enseignement primaire

510.3012.00	Ce poste est appelé à disparaître. Il a été créé pour y enregistrer les salaires du personnel du réfectoire scolaire, mais le programme informatique des salaires ne permet pas au Boursier d'utiliser ces deux comptes séparément.
510.3021.00	Dans le libellé de ce compte, figure le poste de bibliothécaire. Actuellement, aucune bibliothécaire n'est engagée au niveau scolaire. Seuls des bénévoles fonctionnent à ce jour pour la bibliothèque « Municipale ». Toutefois, nous avons eu quelques précisions concernant une future bibliothèque scolaire. La commune attend le feu vert du Canton et parallèlement, elle a mandaté l'entreprise Batinec (construction du collège), ainsi qu'un service bibliothécaire, afin d'établir et de chiffrer le projet. Le municipal en charge du dicastère espère y arriver pour l'automne. Le réfectoire scolaire occupe deux personnes, à temps partiel.

Vœu N° 8 :

La commission de gestion demande qu'une information sur le réfectoire et ses nouveaux horaires soit faite très rapidement aux parents de tous les élèves du cycle initial et des cycles primaires, ceci par le biais de l'établissement scolaire.

6	POLICE
---	--------

60 Service de police et contrôle des habitants

600.3101.10	La Commune est chargée de l'encaissement total des différents permis délivrés par l'OFE (Office Fédéral des
-------------	---

	Etrangers), ensuite un décompte mensuel est effectué par l'OFE. La répartition est de 25% pour la Commune, alors que l'Etat et la Confédération s'octroient les 75% du montant.
600.3185.00	Facturation de prestations fournies à la Commune dans le cadre de Police « 2000 ». Le contrat de prestations est revu chaque année. Dès 2011, une augmentation devra être envisagée.
600.4312.10	Lors de l'établissement du budget 2009, il était question que la carte d'identité passe au biométrique comme le passeport. Il était donc logique de penser qu'il y aurait un afflux de personnes pour refaire leur carte, comme cela avait été remarqué lorsqu'il y avait le passage du passeport 03 au 06. La carte d'identité biométrique s'est fait attendre et ne sera pas réalisée.

7	SECURITE SOCIALE
----------	-------------------------

71 Service sociale communal

Vœu N° 9 :

Pour plus de clarté, nous demandons que le compte 710.3655.00 soit séparé en 3 comptes : un pour l'entraide familiale, un autre pour les mamans de jour et un troisième pour la garderie.

Vœu N° 10 :

La commission de gestion a pris acte que le Municipal, en charge du dicastère, va se pencher sur le projet d'accueil parascolaire, dès la rentrée scolaire. Elle souhaite qu'il présente son « plan d'action » pour l'automne 2010.

8	SERVICES INDUSTRIELS
----------	-----------------------------

81 Service des eaux

810.3121.00	Un rapport trimestriel devrait être fait quant à la consommation d'eau. Ce dernier permettrait de détecter plus rapidement les problèmes de fuites. La commission de gestion constate que celles-ci représentent pas loin de la
-------------	---

	valeur d'un point d'impôt.
810.3185.00	Facturation du « STI » pour son travail effectué dans le cadre du Service des Eaux (cadastre souterrain du réseau). Avant cette imputation se trouvait sous le compte 810.3144.00. A l'heure actuelle, le STI est informé en premier lors de fuites, puis transmet les informations à l'entreprise qui est mandatée pour le réseau d'eau.

Vœux N° 11 :

La commission de gestion souhaite que la municipalité présente un plan d'action, pour rendre le niveau des fuites d'eau plus acceptables.

6 Appréciation générale

A l'exception des comptes liés à la péréquation et à la facture sociale, où les marges de manœuvre sont intouchables, les charges de la commune sont bien gérées par la Municipalité.

La capacité d'autofinancement de CHF 3'546'900.- en 2009 continue de progresser en rapport de l'année précédente, cette marge représente 14,49% contre 14,10% en 2008. L'objectif de la marge cible de 20% fait que la politique de rigueur au niveau des dépenses doit être maintenue.

Nous constatons que l'endettement a diminué par rapport à l'état au 31 décembre 2008 et que le bénéfice de Fr. 1'112'020.05 permet de réduire le découvert au niveau du bilan. Ce dernier passant de Fr. 2'676'548.38 pour l'exercice 2008 à Fr. 1'564'528.33.

La bonne conjoncture de l'année 2009 a permis, avec une bonne gestion de la Municipalité, de présenter des comptes 2009 nettement bénéficiaires et meilleurs que le budget.

7 Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée du contrôle des comptes et de la gestion pour l'année 2009, à l'unanimité, vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le conseil communal d'Echallens

- Vu le préavis no 6/2010, du 10 mai 2010 ;
- Ouï le rapport de la Commission désignée pour étudier cet objet ;
- **Considérant** que celui-ci a été porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. **d'adopter** les comptes communaux de l'exercice 2009
2. **de donner** décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2009

Pour la commission de gestion 2010

La chargée de rapport

Françoise Imfeld

